



Texte : Gaétan Laliberté - Agronome et coordonnateur du projet Bois Clair

Texte : Pauline Marquer - Chargée de projets

## BONS COUPS « AGRICOLES » POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Québec est une terre qui regorge de lacs et de rivières, dont la qualité diffère d'une région à l'autre. Depuis quelques années le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) soutient financièrement des initiatives locales. Ces dernières tendent à améliorer la qualité de l'eau issue de petits bassins versants en milieu agricole. Depuis 2011, l'OBV du Chêne œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière du Bois Clair, située à Saint-Édouard-de-Lotbinière (un des plus importants tributaires de la rivière du Chêne). Étant donné que la qualité de l'eau de cette rivière dépend étroitement des activités agricoles (et de la mobilisation des producteurs agricoles), l'OBV du Chêne tient à souligner les efforts réalisés jusqu'à présent pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière du Bois Clair.

### Plus de 75 000 \$ d'investissement pour la rivière du Bois Clair<sup>1</sup>

Au-delà du soutien financier du ministère, l'engagement des partenaires et des producteurs dans l'amélioration de la qualité de l'eau s'est traduit par l'ajout d'environ 75 000 \$ d'investissement en agroenvironnement. Parmi ces investissements, un peu moins de 25 000 \$ ont été dédiés aux aménagements hydroagricoles réalisés par des entreprises agricoles. Ces aménagements spécialisés visent à limiter l'érosion des sols cultivés et à contenir temporairement l'écoulement du ruissellement de surface, par exemple en réalisant des ponceaux-avaloirs. À cela, s'ajoutent environ 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Balisez vos cours d'eau ». Ce projet a permis à plusieurs entreprises agricoles d'identifier adéquatement les bandes riveraines de leurs terres. Au total, c'est plus de 36 kilomètres de rive qui ont été balisés parmi les zones les plus vulnérables du bassin versant ciblé. De plus, près de 20 000 \$ ont été investis par les acteurs et intervenants du monde agricole dans le but de promouvoir la culture du ray-grass intercalaire dans le maïs. Une technique prometteuse puisqu'elle permet de protéger le sol et de limiter l'érosion des terres au lieu de favoriser le ruissellement des sédiments (responsable de la dégradation des cours d'eau en milieu agricole). Une journée de démonstration, réalisée sur ce thème, a eu un fier succès avec la participation de 40 personnes. Au total, plus de 80 ha de maïs abritaient du ray-grass en 2013. Enfin, avec un soutien de 25 000 \$, l'OBV du Chêne a pu caractériser les principaux tributaires de la rivière du Bois Clair afin de déterminer leur apport respectif. Maintenant, encourageons nos producteurs agricoles à poursuivre leur engagement puisque d'autres actions sont à venir.

<sup>1</sup> Crédit photo, Gaétan Laliberté, 2013

- a) Travaux d'aménagements hydroagricoles;
- b) Ponceau-avaloir;
- c) Balise d'identification de la bande riveraine;
- d) Culture du ray-grass avec trèfle en intercalaire dans le maïs.



## CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES 2014 POUR LA VÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

Vous êtes riverain d'un cours d'eau ou d'un lac et vous êtes soucieux de la qualité de votre cours d'eau? Comme chaque année depuis maintenant six ans, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) organise sur son territoire une distribution d'arbres et d'arbustes pour **végétaliser les bandes riveraines**.

**Cette activité aura lieu à la fin du mois de mai 2014.**

Les cours d'eau de la région de Lotbinière sont sujets à d'importants problèmes d'érosion, la qualité de l'eau est impactée et très peu de rives présentent un couvert végétal suffisant. Nous devons agir maintenant, pensons à nos bandes riveraines!

La bande riveraine représente la ceinture de végétation qui borde les lacs et les cours d'eau. Elle joue plusieurs rôles écologiques indispensables, dont :

- filtrer l'eau (barrière à la pollution);
- stabiliser les berges (réduction de l'érosion);
- réduire la vitesse des eaux de ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol;
- offrir un habitat pour la faune;
- réduire la température des cours d'eau en fournissant de l'ombre.

La bande riveraine végétalisée agit comme une véritable barrière naturelle pour la protection des cours d'eau et des lacs. Ainsi, la plantation d'arbres et d'arbustes en bande riveraine fait partie des gestes concrets qu'il est possible de réaliser dans le but d'améliorer la qualité des cours d'eau de votre milieu de vie.

Une bande riveraine au naturel contient des plantes herbacées, des arbustes et des arbres. Elle doit mesurer au moins 10 mètres de largeur (3 mètres en milieu agricole et 20 mètres en milieu forestier).



Crédit photos : OBV du Chêne, 2011.  
Bande riveraine dégradée et non réglementaire



Crédit photos : OBV du Chêne, 2011.  
Bande riveraine végétalisée

Pour plus d'information sur l'activité ou la réglementation, vous pouvez communiquer avec de votre municipalité.

**A vos marques, prêts, plantez!**

L'OBV du Chêne est un OBNL dont la mission est la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable de l'eau dans la zone du Chêne

6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0 • Courriel : info@cduc.ca

Site Internet : www.cduc.ca • Tél. : 418 926-3407, poste 215